

CHARTRE D'ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

« Promeneurs du Net »

Vanessa Lalo, Psychologue clinicienne

N° ADELI : 949310635

Groupe de parole, supervision ou analyse des pratiques professionnelles ?

Le temps d'**Analyse des Pratiques Professionnelles** est à différencier des **Groupes de parole** et des **Réunions institutionnelles**, relevant plutôt d'un temps de travail de **Supervision** ou de **Cohésion d'équipe**.

L'**Analyse des Pratiques Professionnelles** est un temps centré sur les **usagers**, la **verbalisation** de leurs pratiques et l'**accompagnement** de leurs **postures** professionnelles, partant du principe que **l'expérience est source de construction de savoirs**.

L'Analyse des Pratiques Professionnelles est importante pour les professionnels dont le champ implique une dimension relationnelle prédominante et/ou de nouveaux usages professionnels afin d'**échanger, trouver la juste distance, élaborer et co-construire le sens des pratiques**.

Analyse des Pratiques Professionnelles : apports et spécificités

Methodologie

- Travail centré sur l'**évocation** et l'**élaboration** des situations rencontrées, à l'aide des outils théorico-cliniques d'**orientation psychodynamique, systémique et psychosociale**

Objectifs

- **Verbaliser** les pratiques, partager les situations rencontrées, **construire** l'expérience
- **Analyser** les vécus professionnels, **prendre conscience** de ses actions, **identifier** des pistes avec le groupe...
- **Co-construire** le sens des pratiques et une culture commune
- **Sensibiliser, explorer et développer** les techniques professionnelles
- **Travailler la posture professionnelle** numérique et la continuité des missions habituelles
- **Favoriser** les échanges entre les professionnels
- **Accompagner** les échanges entre les "Promeneurs du Net" du réseau départemental

L'analyse des Pratiques a pour objectifs d'enrichir les capacités de penser et d'améliorer la qualité des postures professionnelles, tout enrichissant la créativité et les techniques professionnelles. Ce dispositif d'élaboration a pour but de s'adapter à la dynamique des groupes et peut être amené à évoluer en fonction des situations rencontrées et/ou des décisions des groupes.

Modalités d'interventions

Règles du groupe

- Une démarche personnelle et volontaire de participation
- Le respect de l'autre et de sa parole
- Le non-jugement
- La confidentialité : « ce qui est dit ici n'en sort pas »
- La liberté d'expression dans le cadre adopté
- La solidarité et l'engagement dans le processus d'élaboration du groupe

Méthodologie / fonctionnement

- Apports individuels quant aux situations rencontrées par les membres du groupe dans leurs actions de médiations numériques
- Identifications des différents registres : faits, ressentis, représentations...
- Mise en commun, retours du groupe
- Prise de recul, analyse, compréhension, recherche d'options...
- Apports d'outils ou de modèles de compréhension
- Co-construction des techniques et savoirs émergeant des expériences du groupe

Lieu

- **En présentiel** : dans une structure pouvant accueillir un nombre suffisant de participants
- **En visioconférence** : collective, à l'aide d'une salle munie d'une visioconférence (webcam, micro de salle, enceintes) ou individuelle, où tous les participants sont connectés de leurs postes

Durée des sessions

- **3 heures environ** sont préférables (**en présentiel**)
 - Ce format offre plus de possibilités de rejoindre chacun des participants dans ses préoccupations en évitant de générer trop de frustration (Il est parfois difficile de traiter l'ensemble des situations apportées dans la même séance).
- **1 heure environ** (**en visioconférence**)
 - Ce format nécessite des petits groupes regroupant les participants par types de structures, de public ou autre recoupement pouvant être proposé par le groupe
 - Cette modalité permet également de travailler la relation numérique à travers un écran et un outil et de rejouer les problématiques rencontrées en présence éducative sur Internet

Rythme

- **En présentiel** : tous les 3/4 mois (3 à 4 fois par an selon agenda)
- **En visioconférence** : 6 à 8 semaines après présentiel

Effectif

- **En présentiel** : Jusqu'à 20 personnes (groupe de 10 à 15 participants, de préférence)
- **En visioconférence** : jusqu'à 10 personnes (groupe de 5/7 participants, de préférence)

Confidentialité

Le contenu des séances d'Analyse des Pratiques est maintenu confidentiel dans le respect des dispositions législatives.

Modalités de restitutions / bilans

Un bilan sera réalisé en fin d'année avec le financeur et portera sur l'engagement des équipes dans ce processus et des conditions des poursuites éventuelles de ce travail.
Il portera sur les dynamiques générales et l'évolution des pratiques.

Code de déontologie européen des psychologues (Meta-Code of Ethics)

Principes fondamentaux

Respect et développement du droit des personnes et de leur dignité.

Le psychologue respecte et œuvre à la promotion des droits fondamentaux des personnes, de leur liberté, de leur dignité, de la préservation de leur intimité et de leur autonomie, de leur bien-être psychologique.

Il ne peut accomplir d'actes qu'avec le consentement des personnes concernées, sauf dispositions légales impératives. Réciproquement, quiconque doit pouvoir, selon son choix, s'adresser directement et librement à un psychologue.

Il assure la confidentialité de l'intervention psychologique et respecte le secret professionnel, la préservation de la vie privée, y compris lorsqu'il est amené à transmettre des éléments de son intervention.

La Compétence

La compétence du psychologue est issue des connaissances théoriques de haut niveau acquises à l'université et sans cesse réactualisées, ainsi que d'une formation pratique supervisée par ses pairs, chaque psychologue garantissant ses qualifications particulières en vertu de ses études, de sa formation, de son expérience spécifique, en fixant par là-même ses propres limites.

La Responsabilité

Dans le cadre de sa compétence, le psychologue assume la responsabilité du choix, de l'application, des conséquences des méthodes et techniques qu'il met en œuvre et des avis professionnels qu'il émet au regard des personnes, des groupes et de la société.

Il refuse toute intervention, toute fonction théorique ou technique qui entreraient en contradiction avec ses principes éthiques.

La Probité

L'application de ces trois principes repose sur le devoir de probité qui s'impose à chaque psychologue dans l'exercice de l'ensemble de ses activités et dans son effort permanent pour clarifier ses références et méthodes, ses missions et fonctions, les services qu'il propose.

Ces quatre principes sont fondamentaux et essentiels. Les psychologues s'engagent à respecter et à développer ces principes, à s'en inspirer et à les faire connaître.

A partir de ces principes, ils règlent les rapports qu'ils entretiennent dans leur propre communauté scientifique et professionnelle et ceux qu'ils développent avec l'ensemble des autres professions.

Adopté à Athènes le 1er juillet 1995 par les 29 pays membres lors de l'Assemblée Générale de la FEAP (Fédération Européenne des Associations Professionnelles de Psychologues)

